

Communiqué de presse

Place à la qualité : nouveau rapport de la CDAS sur l'accueil extrafamilial dans les cantons

Au cours des dernières années, les cantons ont nettement augmenté leur offre en terme de structures d'accueil : aujourd'hui, la Suisse compte 3200 établissements avec environ 100 000 places. C'est ce qui résulte du nouveau rapport de la CDAS, qui se base pour la première fois sur des données récoltées au niveau national. Après une première étape qui consistait à augmenter le nombre de places, la qualité de l'accueil est maintenant mise en avant. Aujourd'hui, presque tous les cantons définissent des exigences relatives à la qualité de l'offre d'accueil extrafamilial. Tout en ayant chacun leur point de vue concernant les paramètres constitutifs de la qualité.

En Suisse, un enfant sur trois est pris en charge dans une crèche. Le nouveau rapport mandaté auprès d'Ecoplan par la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS) et co-financé par la fondation Jacobs illustre pour la première fois les chiffres concernant le nombre de places d'accueil dans les cantons : l'offre s'élève à un total d'environ 100 000 places dans toute la Suisse. De ce fait, la CDAS estime qu'en Suisse environ 180 000 à 200 000 enfants sont pris en charge régulièrement dans des crèches. « L'encadrement d'enfants dans les crèches a donc gagné en importance au niveau sociétal au cours des dernières années », explique Christoph Amstad (OW), vice-président de la CDAS.

Alors qu'au cours des dernières décennies les cantons et les communes, avec le soutien de la Confédération, se sont concentrés sur l'augmentation du nombre de places, davantage d'attention a été accordée récemment aux questions relatives à la qualité des prestations. D'une part, cet aspect est important pour gagner la confiance des parents. D'autre part, l'accueil extrafamilial ne peut déployer son efficacité de façon optimale que s'il est de bonne qualité et doté des ressources appropriées.

La qualité de l'offre dépend de l'interaction de différents aspects tels que le nombre de personnes en charge de l'encadrement d'un groupe d'enfants et de la formation du personnel. Les concepts pédagogiques jouent eux aussi un rôle important. Le rapport CDAS montre que pratiquement tous les cantons édictent des normes de qualité, mais qu'ils disposent de différents modèles pour garantir la qualité. « Il n'est pas approprié de se concentrer sur un seul élément pour juger la qualité de l'accueil extrafamilial dans un canton », souligne le conseiller d'État Amstad.

Le financement des prestations a lui aussi un effet sur la qualité et sur l'utilisation des prestations en particulier. Le rapport CDAS analyse les différents modèles de financement dans les cantons. Dans certains cantons de Suisse romande, les employeurs participent au financement des crèches, en plus des pouvoirs publics. Le fait est cependant qu'en Suisse, les parents continuent de payer la plupart des frais de garde d'enfants et que les contributions des parents (même calculées en parité de pouvoir d'achat) sont élevées par rapport aux pays qui nous entourent. Cet élément entrave la participation des femmes au marché du travail. Afin d'améliorer la conciliation entre travail et famille et de renforcer l'effet positif de l'encouragement précoce, les contributions des parents devraient être réduites.

Au cours des prochains mois, la CDAS – de concert avec la conférence sœur des directrices et directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) – analysera les possibilités pour alléger la charge financière des parents et fournira un aperçu de bonnes pratiques à ce sujet. Les aides

financières complémentaires de la Confédération pour réduire les contributions des parents constituent un premier pas important dans ce sens, de même que les modèles de financement prévoyant la participation des employeurs.

En outre, les deux conférences intercantionales évaluent dans quelle mesure les standards minimaux qualitatifs pourraient contribuer à l'accueil extrafamilial et soutenir l'égalité des chances des enfants lorsqu'ils intègrent le système de formation. « Il va de soi que nous tenons compte des différentes cultures dans les diverses régions linguistiques. Il s'agit bien plus d'améliorer la qualité plutôt que d'imposer à toute la Suisse le même taux d'encadrement ou les mêmes exigences relatives à la formation », précise le conseiller d'État Amstad.

Rapport en annexe

Lien vers d'autres documents de la CDAS

<https://www.sodk.ch/fr/themes/politique-familiale/accueil-extrafamilial/>

Pour de plus amples informations

Christoph Amstad, vice-président de la CDAS

Christoph.amstad@ow.ch

Gaby Szöllösy, secrétaire générale de la CDAS

gaby.szoelloesy@sodk.ch

Tél. 076 336 47 98

Les deux personnes en charge des renseignements sont joignables à partir de 16 heures.